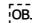


**APPEL D'OFFRES (projet 1113)**  
**Construction de 10 magasins et de 10 réfectoires dans 10 écoles**  
**Délivré par : Counterpart International**

Date d'émission :	18 octobre, 2024
Numéro de la demande de offres :	<b>CI-MGD- Construction de magasin et réfectoires</b>
<b>/2024</b>	
Intitulé de la demande de offres :	<b>Construction de 10 magasins et de 10 réfectoires</b>
<b>dans 10 écoles</b>	
Délai pour poser des questions :	28 octobre, 2024 à 17 heure de Nouakchott
Délai fixé pour les réponses :	31 octobre 2024 à 17 heure de Nouakchott
Date de clôture de réception des offres :	<b>4 novembre, 2024 à 17 heure de Nouakchott</b>
Soumettre à : 	<a href="mailto:procurement.mauritania@counterpart.org"><u>procurement.mauritania@counterpart.org</u></a>

**ARTICLE 1 : INTRODUCTION :**

Counterpart International est une organisation Américaine non-gouvernementale intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance. Counterpart met actuellement en œuvre des programmes dans 22 pays et emploie près de 1000 personnes dans le monde.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme quinquennal financé par le Département de l'agriculture des Etats Unis. Ce programme vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement fondamental par le biais d'un programme d'alimentation scolaire.

Counterpart International (ci-après dénommée Counterpart) sollicite des candidatures pour les services décrits dans le présent appel d'offres. Ces services sont requis dans le cadre du programme McGovern-Dole Food for Education financé par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis ci-après « USDA ».

**ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRES**

COUNTERPART International Mauritanie pour son **Programme International McGovern-Dole (Construire l'avenir)** lance un avis d'appel d'offres auprès des prestataires (**entreprises BTP**), ayant de bonnes références et une compétence avérée dans le domaine du bâtiment, construction de magasins et réfectoires.

La liste de toutes les écoles par lot se trouve dans l'Article 04

**ARTICLE 3 : DEPOT DES OFFRES**

Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission, complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AO, et de les déposer sous pli fermé au bureau de Nouakchott au plus tard **le 4 novembre 2024 à 17:00 heures (heure de Nouakchott)**. L'enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre technique fermée cachetée,

une autre enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre financière fermée et cachetée avec les mentions suivantes : **CI-MGD– Construction de magasins et réfectoires/2024** à n'ouvrir qu'en séance publique de la Commission ».

1. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :

- Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
- Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires,
- Copie scannée de l'identifiant fiscal (NIF).
- Qualification du personnel clé et planning d'exécution.

La Commission, attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier de consultation et moins disant par rapport aux autres concurrents

## **2. PÉRIODE D'EXÉCUTION PRÉVUE**

La période prévue d'exécution pour cette portée est d'environ 6 mois, débutant en novembre 2024. Les **entreprises BTP** intéressées peuvent obtenir une copie complète de l'Appel d'Offres en envoyant un courriel à [procurement.mauritania@counterpart.org](mailto:procurement.mauritania@counterpart.org).

## **3. OFFRE DE PRIX**

Les devis en réponse à cet appel d'offres doivent être facturés sur le devis, tout compris, incluant la livraison et tous les autres coûts. Les prix doivent être présentés en MRU. Les offres doivent rester valides pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de soumission de l'offre. Les soumissionnaires sont priés de fournir des devis sur papier à en-tête ou dans un format officiel.

De plus, les soumissionnaires répondant à la présente DDQ sont priés de soumettre les documents suivants :

Les organisations répondant à cet appel d'offres sont priées de soumettre une copie de leur enregistrement officiel ou de leur permis d'exploitation.

Les personnes répondant à cet appel d'offres sont priées de soumettre une copie de leur carte d'identité.

### **3.1 Quotations:**

Le cout unitaire mentionne dans les devis doit être un prix fixe, incluant toutes les charges (diverses). Les prix doivent être présentés en monnaie locale. Les offres doivent être valide durant 90 jours suivants la clôture de l'appel d'offre.

### **3.2 Garantie:**

Un service de garantie et de réparation sur site dans le pays coopérant est nécessaire pour l'ensemble des produits et services mentionnés dans cette demande de devis liée à la construction. La couverture de garantie doit être valide pour tous les produits et services pendant au moins douze (12) mois après la livraison et l'acceptation des éléments, sauf indication contraire dans les spécifications techniques.

## **ARTICLE 4: SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX**

**Les soumissionnaires ont la possibilité de présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Counterpart se réserve le droit d'attribuer un seul lot ou plusieurs lots, selon sa discrétion.**

**Localités :**

<b>Construction de 10 magasins scolaires</b>				
<b>N</b>	<b>Willaya</b>	<b>Moughataa</b>	<b>Commune</b>	<b>Ecole</b>
1	Tagant	Moudjéira	Soudoud	Tweikjijit
2	Tagant	Moudjéira	Soudoud	Siyassa2
3	Tagant	Moudjéira	Tamourt naj	Lemguetaa
4	Tagant	Moudjéira	Tamourt naj	Ntitan
5	Tagant	Tidjikja		Oudey Mejbour
6	Tagant	Tidjikja		Saguaia
7	Tagant	Tidjikja		Vrae Ektina
8	Tagant	Tidjikja		Awoinat Rji
9	Tagant	Tichit	Tichit	Tichit
10	Tagant	Tichit	Tichit	Agreijit

<b>Construction de 10 réfectoires scolaires</b>				
<b>N</b>	<b>Willaya</b>	<b>Moughataa</b>	<b>Commune</b>	<b>Ecole</b>
1	Tagant	Moudjéira	Soudoud	Tweikjijit
2	Tagant	Moudjéira	Soudoud	Siyassa2
3	Tagant	Moudjéira	Tamourt naj	Lemguetaa
4	Tagant	Moudjéira	Tamourt naj	Ntitan
5	Tagant	Tidjikja		Oudey Mejbour
6	Tagant	Tidjikja		Saguaia
7	Tagant	Tidjikja		Nbat
8	Tagant	Tidjikja		Salat Niawi
9	Tagant	Tichit	Tichit	Tichit
10	Tagant	Tichit		Agreijit

<b>Spécifications des travaux du magasin</b>	
<b>Spécifications Travaux</b>	<b>Spécifications techniques de Magasin</b>
Installation du chantier	Approvisionner le chantier par le matériel et matériaux, et mobiliser les équipes pour la bonne exécution et le respect des plannings. Le gardiennage de chantier de jour et de nuit pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception. L'entreprise mettra le personnel suffisant pour assurer convenablement l'accomplissement de cette tâche.
Fouilles	L'Entrepreneur soumettra les fouilles à l'approbation du contrôle. Celui-ci pourra ordonner à l'Entrepreneur de poursuivre l'excavation par couches de 0.10 m jusqu'à la découverte du bon sol, A défaut de l'étude de sol l'entrepreneur devra ancrer les fondations d'au moins 1.00 m du sol du point le plus bas de l'emprise du bâtiment.
Remblais au droit des fondations	Ils seront constitués par des terres provenant des fouilles, leur mise en place s'effectuera de telle sorte

	que les fondations ou les parties de murs en sous-sol ne subissent aucun dommage.
<b>Gros œuvre</b>	
Ciments portland CPA	Les ciments employés seront, sauf indication contraire du Maître d'ouvrage de l'administration, des ciments CEM II à prise lente, type Portland artificiel 42,5 N
Béton de propreté	Les bétons de propreté seront des bétons de gravillons ou de coquillage. Ils seront réglés horizontalement à leur côté définitif sans être lissés, leurs surfaces devant présenter une bonne adhérence. La surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Le dosage des bétons de propreté en liant hydraulique sera de 150 kg (au moins) de CPA CEM-II 42.5 N.
Bétons armés	Le dosage des bétons armés de fondation en liant hydraulique ne sera pas inférieur à 350 kg de CPA par m3 de béton quel que soit le résultat des essais de laboratoire. Pour ces ouvrages les ciments sont ceux utilisés pour les travaux en eaux à haute teneur en sulfates. Dans tous les cas il s'agira de ciment Portland CPA CEM-II 42.5 N
Béton armé pour semelles isolées (70x70) fer 12	Les semelles isolées en béton armé seront exécutées sur une couche de béton de propreté dont la surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Une attention particulière sera portée à l'ancrage des armatures dans les poteaux et semelles. Les parois seront coffrées aux dimensions définitives des semelles. Le coffrage en planches / coffrage perdu en agglos creux.
Béton armé pour Longrines (15x20cm) fer 4T12, et linteau ou appui fenêtre (15x15cm) fer 4T10.	Une attention particulière sera portée à la mise en place et à l'ancrage conforme des aciers selon les plans et détails d'exécution. Les coffrages devront être ajustés aux dimensions définitives des ouvrages. Linteaux seront coulés sur les agglos d'élévation. Les chaînages, porteuses ou de raidissement auront leur face supérieure, au même niveau que le dallage de sol. Les chaînages bas sont coffrés sur deux côtés et coulés sur les soubassements en maçonneries creux.
Béton armé pour poteaux (15x15) fer 4T12	Le ferrailage des poteaux tel que défini sur les plans d'exécution devra être rigoureusement respecté aussi bien pour ce qui concerne les sections, les espacements des cadres, que leur façonnage et leur ancrage dans les semelles et massifs de fondation. Les coffrages devront être absolument verticaux et bien ajustés et toutes les vérifications préalables nécessaires doivent être entreprises avant coulage. Le coulage devra se faire par couches avec, à chaque fois, vibration dans la masse du béton.

Béton armé pour dallage de sol fer 6	Les dallages de sol devront être coulés sur film polyane d'épaisseur minimale 125 microns posé sur les plates formes préalablement compactées et mises à niveau. Le dosage sera de 200 kg/m <sup>3</sup> de CPA avec une épaisseur de 7cm. Le ferrailage indiqué sur les plans devra être mis en place et positionné dans l'épaisseur des dallages par cales ou cavaliers.
Béton armé pour linteaux (15x15) fer 10	Les linteaux continus ou chainages intermédiaires, les coffrages et ferrillages seront conformes aux détails d'exécution.
Plancher + acrotère	Plancher à corps creux de 16+4 en hourdis, poutrelles en béton armé + dalle de compression en fer 6 avec une chape couverte d'une étanchéité sur plancher. Corniche Larmier en béton armé, avec des dimensions 25x6cm, assurant une protection efficace contre les infiltrations d'eau. La base de la corniche repose sur un acrotère en agglos creux fournissant un support solide et stable. La méthode de fixation entre la corniche et l'acrotère sera démontrée par l'ingénieur de suivi.
Maçonneries	
Généralités	Les travaux de maçonnerie seront réalisés comme indiqué dans les plans du projet.
Mortiers	Les mortiers pour maçonneries auront une consistance plastique telle qu'ils forment dans la main une boule humide et molle qui ne s'affaisse pas entre les doigts, les mortiers pour enduits seront mous mais sans excès.
Confection des mortiers	La confection des mortiers sera effectuée avec des appareils mécaniques. Au cas où elle sera effectuée à la main, un malaxage à sec des constituants solides sera exécuté avant l'addition d'eau. Dans ce cas, l'Entrepreneur devra obtenir l'autorisation expresse du Maître d'ouvrage. Quel que soit le mode de fabrication, les mortiers seront homogènes.
Mise en œuvre des mortiers	Les mortiers seront utilisés immédiatement après leur confection et avant tout commencement de prise, ils ne pourront, en aucun cas, être déversés en masse sur les maçonneries, ils seront déposés dans des auges et utilisés au fur et à mesure des besoins. La pratique du mortier rebattu est interdite. Les maçonneries seront rejointoyées en montant sur les deux faces. - Agglomérés de béton
Confection	Les blocs de béton manufacturé, creux ou pleins, seront confectionnés avec du béton homogène et à l'aide de vibro-pondeuse. Ils ne comporteront aucune déféctuosité, telle que fissuration, déformation ou arrachement, leurs faces seront planes et leurs arêtes rectilignes, le cas échéant, les éléments concernés devront être retirés du chantier. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses,

	<p>et présenteront une bonne adhérence à l'enduit. Les caractéristiques des blocs seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la résistance à l'écrasement ne sera pas inférieure à 6 Mpa (classe BB 60)</li> <li>- la porosité ne dépassera pas 15 %</li> <li>- la friabilité sera nulle</li> </ul> <p>Les blocs de béton suffisamment secs avant leur livraison sur le chantier, le délai minimum d'emploi à partir de la date de fabrication sera de 7 jours ; pendant le délai de séchage les blocs seront arrosés trois (3) fois par jour.</p>
Mise en œuvre	<p>Les maçonneries de blocs de béton manufacturé seront montées par assises réglées et à joints croisés. Les joints d'assises auront une épaisseur de 1.5 à 2 cm et seront continus ; les joints verticaux auront la même épaisseur. Le recouvrement entre blocs ne sera pas inférieur à 10 cm au niveau des assises.</p>
Dispositions particulières	<p>Toutes les précautions seront prises pour éviter l'accumulation des eaux, ainsi que leur progression dans les ouvrages. Leur évacuation sera assurée. Le Maître d'ouvrage, en cas de besoin, indiquera à l'Entrepreneur toute méthode qu'il jugera appropriée pour préserver l'aspect souhaité pour les ouvrages.</p>
Agglos creuses de 15 x 20 x 40 cm	<p>Ils seront destinés aux élévations des murs tels indiqués sur les plans.</p>
Agglos pleines de 20 x 20 x 40	<p>Ils sont destinés aux soubassements du bâtiment.</p>
<b>Enduits</b>	
Préparation des supports	<p>Le support aura une surface nette, propre, exempte d'impuretés telles que poussière, peinture, salpêtre, suie, huile...etc., rugueuse, de telle sorte qu'elle permette un accrochage et une adhérence parfait de l'enduit. Au cas où cette dernière condition ne serait pas remplie, il y aura lieu de piquer, boucharder ou brosser le support. D'une manière générale tous les éléments à sceller ou à encastrer (cadres de menuiseries, boîtiers, canalisations, ...etc.) auront été mis en place avant l'application des enduits. Les raccordements d'enduits seront autant que possibles évités</p>
Mise en œuvre des enduits au mortier de ciment	<p>Les enduits extérieurs seront, obligatoirement, descendus à une profondeur de 20 cm par rapport au point le plus bas du sol extérieur fini. A cet effet l'Entrepreneur devra exécuter les enduits de ces parties avant mise en place des remblais.</p>
Qualité des enduits finis	<p>Ils présenteront des surfaces régulières, soignées, planes, sans flaches ni bosses, exemptes de soufflures, gerçures, cloques, fissures. Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes, exempts d'écornures, épaufrés, fissures. L'adhérence des enduits au support sera de 3 kg/cm<sup>2</sup> au moins à 28 jours d'âge. Aucune partie ne devra sonner creux sous le choc du marteau.</p>

Enduits tyrolienne/ peinture	Ils sont destinés aussi bien aux murs, extérieurs du bâtiment.
Menuiserie	Les dimensions des menuiseries à créer indiquées sur les plans sont les dimensions de passage libre. Toutes la porte sera équipée de serrure sûreté à canon européen, bec de canne en métal chromé de premier choix dimension de la porte (100X210 cm) métallique. Fenêtres métalliques de dimensions 20x120cm, équipées d'un tamis à mailles très fines pour empêcher l'intrusion d'insectes.
<b>Généralités</b>	
Revêtement du sol	Les revêtements de sol sont posés après vérification de l'état de surface du dallage bas. L'épaisseur est fonction du système employé (diamètre du tube ou des câbles positionnés ou non dans l'isolant). La chape sera en carreaux concassés dosé à 400 KG/m <sup>3</sup>
<b>Peinture à l'eau</b>	
Fourniture et mise en œuvre de peintures y compris vernis, diluants, colorants, badigeonnage à la chaux, préparations assimilées et toute sujétion.	
<b>Spécification technique des travaux du réfectoire/hangar</b>	
Spécifications Travaux du <b>réfectoire/hangar</b>	<b>Spécifications techniques du réfectoire/Hangar</b>
1 Étape : Préparer l'emplacement.	<p>1 Si possible de préférence planter la nouvelle structure (<b>réfectoire/hangar</b>) à l'ouest des salles de classe (sens du vent), mais l'important est de respecter la séparation géographique des structures scolaires en tenant compte de la mesure d'hygiène (l'éloignement par rapport aux latrines, fosse septique)</p> <p>2 Tracer avec précision l'emplacement du <b>réfectoire/hangar</b>, les poteaux et faire à table rase de 10 cm du sol pour bien planter la structure et pour bonne adhérences de la dalle en béton armé.</p> <p>3 Creuse 20 trous de 30x30x60, sur ces 20 trous, 18 servent comme plot de fondation pour les poteaux du <b>réfectoire/hangar</b>. Les deux derniers vont simplement permettre d'ajouter pour cloisonner l'intérieur du <b>réfectoire/hangar</b> qui assurent la charge centrale de la charpente.</p> <p>4 cotés bétons, il sera osé à 350k/m.</p> <p>Chaque trou recevra une quantité de béton, pour une très bonne stabilisation de chacun des poteaux.</p> <p>Les poteaux seront tube en acier galvaniser en forme rond de diamètre 75, les poteaux seront remplis de gros Béton pour assurer une très bonne résistance au vent.</p> <p>Le <b>réfectoire/hangar</b> sera entouré par un grillage galvanisé et une bâche comme protection contre les animaux, le soufflement du vent et aussi</p>

	<p>permettre aux élèves de passer par l'ouverture d'accès.</p>
<p>2 Étape : Pose charpentes</p>	<p>1 Un <b>réfectoire</b>/hangar, tout comme une maison, est composé d'une charpente. Charpentes, doit plus ou moins adaptées en fonction de la taille de la structure, de son altitude (ou plus exactement du poids, (prise aux vents), etc. 2 L'humidité des bois ne doit pas dépasser les seuils. La surface doit être propre sans tâches. Les contre-plaqués doivent être poncés au grain fin (60-120). Les chevrons intermédiaires seront espacés entre eux de 80 cm sous un dimensionnement de 80x80 cm, Pannes seront espacées entre elles de 40cm d'écartement pour une assurance parfaite des poussées du vent. Qui serviront comme couverture sur les contreplaqués. 3 La fixation des tôles en zinc de marque BHUSHAN BWG 30 de couleur orange de préférence. La pose s'effectue rangée par rangée, de bas en haut, à partir d'une extrémité du toit. En contrôlant son équerrage par rapport aux pannes, la première tôle est positionnée en la faisant déborder de 20 cm du chevron de façade de la remise. Elle est suivie, jusqu'au sommet, les autres tôles qui recouvrent chacune la précédente de 20 cm. Les autres rangées se posent de la même façon de bas en haut, mais avec en plus un recouvrement latéral d'une demi-onde pour assurer une étanchéité convenable Les Contre plaques sous zinc serviront d'isolation thermique, seront couverts de tissu comme décoration d'intérieur.</p>
<p>3 Étape: Revêtement du sol</p>	<p>1 Remblais de la dalle : Ils seront constitués par des terres provenant des fouilles ou sable de mine qui ne contient aucune matière organique et propre leur mise en œuvre s'effectuera de telle sorte que les fondations ou les parties du muret au niveau de la dalle ne subissent aucun endommagement. 2 Les murets auront une hauteur de 30 cm du sol pour empêcher les poussées des terres au cours du remplage, pour assurer une bonne assise de revêtement du sol. Les murets sont constitués d'agglomérés creux de 15x20x40cm. Après le remplage de la dalle, la surface sera arrosée et bien compactée par une dameuse manuelle pour assurer une très bonne adhérence du béton de propreté.</p>



	<p>3 Le béton de propriété sera dose à 150k/g m3, Ils seront réglés horizontalement à leur côté définitif sans être lissés pour assure une bonne adhérence de béton arme.</p> <p>4 Béton arme : sera dose à 350kg/m3, Les dallages de sol devront être coulés sur le béton de propriété sur une épaisseur de 10 cm. Pour assurer une bonne prise le béton sera arroser deux fois par jours avant la mise œuvre de revêtement du sol.</p> <p>5 Carreaux grès céramie antidérapant de 30x30 de premier choix, ceux sont des carreaux grès de 30x30 antidérapant posés sur l'ensemble du <b>réfectoire</b>/hangar.</p>
4 étapes : Peinture à l'eau sur parois verticales, horizontal et sous contreplaque du <b>réfectoire</b> /hangar	1 Fourniture et mise en œuvre de peintures y compris vernis, diluants, colorants, préparations assimilées et toute sujétion. De préférence de couleur d'origine orange de marque BHUSHAN BWG 30.
5 étapes : recommandation	<p>Recommandation : Pour assurer une bonne prise lors de la pose des pannes, hérissiez les faces à sceller avec des clous, gros et courts, enfoncés en quinconce.</p> <p>Les pannes neuves doivent impérativement être traitées, mais après montage. Par ailleurs, il est recommandé d'appliquer sur l'ensemble des bois un produit insecticide et fuyitif.</p>
6 étapes : sécurité et protection sur le chantier	Les entrepreneurs veilleront scrupuleusement au respect des règles de sécurité concernant le travail des ouvriers, la protection des trous, fosses, trémies, etc. Les dispositions réglementaires de protection, d'hygiène et de sécurité seront conformes aux prescriptions des lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur dans le pays.

**Article 6 : DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DDQE).**

**Devis quantitatif pour un Magasin**

DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANT.	P. UNIT	P. TOTAL
<b>DÉSIGNATION DES OUVRAGES</b>	<b>UNITÉ</b>	<b>QUANT.</b>	<b>P. UNIT</b>	<b>P. TOTAL</b>
<b>Travaux de Préparation</b>				
Installation et Replis du chantier	FF	1.00		
<b>TERRASSEMENT</b>				
Fouilles en tranchées	m3	4.16		
Fouilles en puits	m3	2.56		
Remblais aux droits des fondations	m3	4.32		
Remblais sous dallage	m3	1.16		
<b>GROS ŒUVRE</b>				

<b>FONDITIONS</b>				
<b>Béton de propreté dosé à 150 kg/m3</b>				
Sous semelles Isolé	m3	0.113		
Sous mur de soubassement	m3	0.16		
<b>Béton armé dosé à 350kg/m3 pour :</b>	<b>m3</b>			
Semelles Isolé de 70x70x25 cm	m3	0.50		
Longrines ou Chainage bas de 15x20cm	m3	0.48		
Amorce poteaux de 15 cm	m3	0.10		
Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour le dallage de sol	m3	1.6		
<b>ELEVATION</b>				
<b>Maçonneries en :</b>				
Mur de soubassement : Agglos pleins de 15 cm	m2	16		
Mur élévation : Agglos creux de 15 cm	m2	53.44		
<b>B.A dosé à 350 kg/m3 pour:</b>				
Poteaux raidisseurs	m3	0.32		
Linteau filant / appui de fenêtre	m3	0.37		
Chainage haut ou final	m3	0.74		
Plancher 16+4	m2	16.00		
Maçonneries agglos creux pour acrotère	m2	4,8		
Corniche Larmier	m3	2.4		
F/p Etanchéité y/c tts les accessoires	m2	17,23		
<b>Enduit sur mur</b>				
Sur murs extérieurs/ acrotère intérieur	m2	56,00		
Sur murs intérieurs	m2	51.20		
Enduit sous plancher	m2	16.00		
<b>REVETEMENT</b>				
Carreaux concasse intérieur	m2	16.00		
<b>MENUISERIE</b>				
Fourniture et pose de :				
Porte métallique 1,00 X210	U	1.00		
Fenêtres d'aération type oscillo battante 20x120cm y/c moustiquaire galvanise	U	2		
<b>PEINTURE</b>				
Peinture ext	m2	60.00		
Peinture Intérieur à Léau	m2	51.20		
Peinture sous plancher	m2	16.00		
<b>TOTAL D'UN MAGASIN</b>				
<b>TOTAL D'UN LOT</b>				
<b>TOTAL DE TOUS LES LOTS</b>				

<b>Projet de construction d'un hangar dans le milieu scolaire</b>				
<b>Devis quantitatif refectoires</b>				
<b>DÉSIGNATION DES OUVRAGES</b>	<b>UNITÉ</b>	<b>QUANT.</b>	<b>P.UNIT</b>	<b>P. TOTAL</b>
<b>Travaux de Préparation</b>				
Installation et Replis du chantier	ff	1,00		
<b>TERRASSEMENT</b>				
<b>1 Etape : préparer l'emplacement.</b>				
Implatation	ff	1,00		
Fouilles en puits	m3	0,98		
f/p des agglos creux de 15x20x40	m2	20		
f/p enduit sur murette de protection de	M2	21,60		
Remblais du dallage bas	m3	36,00		
beton de propriete	m3	3,00		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour :		5,4		
<b>2 Étape : pose charpentes</b>				
F/P chevrons y/c tts accessoires pour la charpente	ml	233		
F/P contre plaque sous zinc type BHUSHAN BWG 30 ey/c tts accessoires	m2	115		
F/P Tissu décoration sur contre plaque	ml	115		
F/P tle en zinc galvaniser y/c tts les accessoires.	m2	110		
F/P poteaux diamettre 75 type rong en acier premier choix	ml	36		
F/P Griaillage galvanise avec tts les accessoires	ml	32,00		
F/p de bache avec tts les accessoirs	ml	32,00		
<b>3 étapes Revêtement du sol</b>				
F/P carreaux type gree ceramie enti derapage	m2	70,00		
F/p pose porte en grille	U	2,00		
<b>4 etape peinture</b>				
Peinture lint,	ff	1,00		
Peinture ext,	ff	1,00		
<b>TOTAL D'UN HANGAR</b>				
<b>TOTAL D'UN LOT</b>				
<b>TOTAL DE TOUT LES LOTS</b>				
L'entrepreneur est donc réputé avoir connaissance de toutes les conditions pouvant de quelque manière que ce soit de s'assurer d'une bonne réalisation de l'infrastructure en question.				

## ARTICLE 5 : PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité et déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation suivants. L'importance relative de chaque critère est indiquée par le nombre de points ci-dessous :

L'entreprise gagnante sera choisie pour sa conformité selon les critères suivants :

Critères	Scores
<b>1. EXPERIENCE DU CANDIDAT</b>	<b>25</b>
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires (minimum 5 ans)	15
Liste des références spécifiques de l'entreprise dans des réalisations similaires (salles de classes) assorties d'Attestations de maitres d'Ouvrages, P.V. de réception et contrats (minimum acceptable deux (02) contrats sur les cinq (05) dernières années). Soit 2.5 points par contrats	10
<b>2. QUALIFICATION DU PERSONNEL</b>	<b>20</b>
Deux Techniciens supérieurs en bâtiment (BAC +2) (5 points) Expérience générale (5 points) 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience Expérience pertinente (5 points) 5 références – soit 1 point par références	10
Deux chefs de chantier : Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience (5 points) Expérience pertinente 5 références – soit 1 point par références (5 points) *Les CV et copies diplômes certifiés seront joints à la soumission.	10
<b>3. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX</b>	<b>10</b>
Fournir une période réaliste tenant compte des contraintes pour l'exécution des travaux	10
<b>4. METHODOLOGIE</b>	<b>15</b>
Fournir un programme de méthodologie d'exécution) et	5
Planning d'approvisionnement des matériaux sur les différents sites et d'approvisionnement des matériaux sur les différents sites du projet avec logistique	10

<b>5. CRITERES FINANCIERS</b>	<b>30</b>
Fournir les bilans certifiés des trois dernières années (2022,2023,2024)	5
OFFRE FINANCIERE MRU (Hors taxes)	25
<b>Total</b>	<b>100</b>

\*NB l'absence de la garantie de soumission entraine le rejet de l'offre du soumissionnaire **Sous réserve d'une demande et sur présentation d'une caution bancaire, une avance de 30 % pourra être accordée. En cas de retard, une pénalité de 1/2500e du montant total du contrat par jour de retard sera appliquée.**

#### **Article 6 : DELAI D'ENGAGEMENT**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

#### **Article 7 : DELAI D'EXECUTION**

Le délai de réalisation à partir de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ne devrait pas excéder trois (03) mois pour chaque lot.

Si l'Entreprise n'achève pas les constructions à la date convenue, Counterpart va émettre une lettre de constat de non-achèvement des travaux. L'entreprise devrait alors payer le dommage encouru par Counterpart. Celui-ci est estimé à 1/2500 du montant des travaux par jour calendaire de retard calculé à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

#### **ARTICLE 8 : LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE**

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie

Référence : **Construction de 10 magasins et de 10 réfectoires dans 10 écoles**

À qui de droit :

Je, soussigné, soumet par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je vous prie de recevoir mon offre ci-jointe.

Par la présente, je reconnais et accepte tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je certifie également que moi et tous les services

offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette demande de renseignement et de prix à compétition restreinte conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, je certifie que, au mieux de mes connaissances et croyances :

- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande d'offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Je comprends et accepte les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Je certifie par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Date :

Nom :

Adresse :

Téléphone et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

Je possède un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

### **Section 1 : Liste de vérification de l'offre**

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation pour inclure une offre en réponse à cette demande de offres :

- Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section 3 pour le modèle)
- Offres officielles, y compris les spécifications de services offerts
- Copie du registre de commerce, NIF et Licence.

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande d'offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.

Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande d'offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern Dole.

---

Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis d'appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation doit être présentée à Counterpart - par écrit avec des explications complètes pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

**Section 5 Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background:** Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement or composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

## **ARTICLE 8 : QUESTIONS ET REPONSES**

---

Toutes questions relatives aux exigences techniques ou administratives à cet Appel d'Offres doivent être soumises par email à [procurement.mauritania@counterpart.org](mailto:procurement.mauritania@counterpart.org) dans l'objet du mail « **Questions Avis d'Appel d'offres pour la Construction de 10 magasins et de 10 réfectoires dans 10 écoles** »

Toutes les questions et réponses recueillies (Q & A) seront envoyées par courriel au plus tard le 30 septembre 2024 à toutes les parties intéressées qui ont présenté des questions mais sans mention de l'origine **Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle décrite ci-dessus risquera une disqualification de son offre.** Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offres.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront publiées. Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente. Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de offres.

## **ARTICLE 9 : RESERVES**

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou
- Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. **Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.**

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

## **ARTICLE 10: INSTRUCTION SUR LA PRESENTATION DE L'OFFRE**

---



Vous êtes invités à soumettre des offres signées et datées au bureau **Counterpart International Mauritania** LOT 254, Tevraghzeyna BP 3933 Nouakchott, Mauritanie au plus tard à l'heure exacte spécifiée dans cette demande.

Les Soumissionnaires devront fournir des offres comportant les informations suivantes :

- a. Le numéro de l'appel d'offres
- b. Le nom, les adresses (rue, courriel, autre) et le numéro de téléphone ;
- c. Lettre d'accompagnement.
- d. Informations sur les performances précédentes : inclure au moins 03 attestations dument cachetées avec noms et personne à contacter attestant de l'expérience du soumissionnaire pour des travaux similaires (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail) ;
- e. Offre financière en MRU

Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui soumet l'offre la plus compétitive. COUNTERPART se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être déposées au bureau ou envoyées par courrier électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées en retard et ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-(90) jours civils après soumission de l'offre.

#### **ARTICLE 11 : DATE LIMITE DE L'OFFRE ET PROTOCOLE**

Les offres doivent être déposées envoyées sous pli fermes Counterpart International, lot 254 Tevraghzeyna Nouakchott Mauritanie au **plus tard le 4 novembre 2024 à 17hr heure locale de Nouakchott**. Les offres reçues après la date spécifiée seront considérées en retard et ne seront prises en compte qu'avec l'aval de Counterpart.

Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de Counterpart.

#### **ARTICLE 12: NOTIFICATION DE SÉLECTION**

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, COUNTERPART avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par écrit ou par courriel.

Des clarifications et une révision des erreurs et omissions mineures peuvent être demandées. À la fin de l'un ou de l'autre, le soumissionnaire pourra être autorisé à déposer une offre révisée.

#### **ARTICLE 13. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS**

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms-and-conditions/>), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États-Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant [privacy@counterpart.org](mailto:privacy@counterpart.org). Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

Cette sollicitation est soumise aux termes et conditions standards de Counterpart. Toute adjudication qui en résulte sera régie par ces termes et conditions ; une copie des termes et conditions complets est disponible sur demande. Veuillez noter que les termes et conditions suivants s'appliquent :

(a) Les conditions de paiement standard de Counterpart sont de 30 jours nets après la réception et l'acceptation de tous les produits ou livrables. Le paiement des documents de commande émis dans le cadre de tout BPA résultant de cet appel d'offres ne sera émis qu'à l'entité soumettant l'offre

en réponse à cet appel d'offres et identifiée dans l'attribution du BPA correspondant ; le paiement ne sera pas émis à une tierce partie.

(b) Toute attribution résultant de cet appel d'offres sera sous la forme d'un accord d'achat global (BPA). Le projet McGovern Dole prévoit d'émettre un BPA (ou plusieurs BPA) dans le cadre duquel des documents de commande spécifiques pourront être émis en fonction des besoins, aux niveaux de prix établis dans le BPA. Lorsqu'il y a un besoin pour les produits/services décrits dans le BPA, le projet McGovern Dole émettra un document de commande au titulaire du BPA. S'il y a plusieurs soumissionnaires à la suite de cet appel d'offres, le document de commande sera émis aux soumissionnaires qui présentent le meilleur rapport qualité-prix pour cette commande spécifique, sur la base du prix et du délai de livraison. Tout BPA émis à la suite de cet appel d'offres aura une durée minimale d'au moins 12 mois. Le vendeur doit fournir les fournitures/services décrits dans tous les documents de commande émis par le projet McGovern-Dole dans le cadre de BPA. Le projet McGovern Dole n'est tenu de payer les fournitures/services que dans la mesure où des bons de commande sont émis dans le cadre d'un BPA résultant de cet appel d'offres.

(c) Aucun produit ou service ne peut être fourni s'il est fabriqué ou assemblé dans l'un des pays suivants, ou s'il est expédié, transporté ou impliqué de quelque manière que ce soit dans l'un de ces pays : Birmanie (Myanmar), Cuba, Iran, Corée du Nord, Soudan (Nord), Syrie.

(d) Tout transport ou expédition internationale aérienne ou maritime effectuée dans le cadre d'une attribution résultant de cette demande de prix doit avoir lieu sur des transporteurs/navires américains.

(e) La loi des États-Unis interdit les transactions avec, et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et organisations associés au terrorisme. Le vendeur dans le cadre de toute attribution résultant de cette RFQ doit assurer le respect de ces lois.

(f) Le titre de propriété de tous les biens fournis dans le cadre de toute attribution résultant de cet appel d'offres sera transféré à Counterpart après la livraison et l'acceptation des biens par Counterpart. Le risque de perte, de blessure ou de destruction des biens sera supporté par le soumissionnaire jusqu'à ce que le titre de propriété soit transféré à Counterpart.

Afin d'aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation à inclure dans une offre en réponse à cet appel d'offres :

- Lettre de présentation, signée par un représentant autorisé (voir la section 4 pour un modèle).
- Devis officiel, comprenant les spécifications techniques (voir la section 3 pour un exemple de format).
- Copie du registre de commerce du soumissionnaire (voir la section 1.5 pour plus de détails).

### **ARTICLE 13. Modification des documents d'appel d'offres et offres reçues**

1. Contrepart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.

2. Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après l'avoir soumise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction, ainsi que tous les détails de cette modification ou correction, soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander des clarifications à tout soumissionnaire concernant son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite, à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de celle-ci peuvent être acceptées.

---

